

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets, à votre agrément, diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

- Budget principal -

Par rapport séparé, votre vote a été sollicité pour les taux de la fiscalité. Le produit de la fiscalité directe et des allocations compensatrices attendu au moment du budget primitif 1999 était de 2 709 MF.

Compte tenu du montant des bases fiscales et des compensations notifié par les services fiscaux et des taux qui vous sont proposés, le produit attendu est ramené à 2 695,2 MF.

Il y a donc lieu de corriger la prévision budgétaire. La diminution de 13,7 MF enregistrée en recettes de fonctionnement impose la diminution de l'autofinancement prévisionnel d'un montant équivalent.

Cette baisse trouve sa contrepartie par une augmentation du programme d'emprunt.

- Exercice 1999 - décisions modificatives - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
		compte 731 110 fonction 01	- 4 167 929
		compte 731 120 fonction 01	- 4 044 696
		compte 731 130 fonction 01	+ 367 822
		compte 731 140 fonction 01	- 88 414 282
		compte 748 330 fonction 01	+ 72 978 231
		compte 748 340 fonction 01	+ 160 340
		compte 748 350 fonction 01	+ 1 752 133
		compte 748 310 fonction 01	+ 7 645 864

compte 023 000 fonction 01	- 13 722 517	compte 021 000 fonction 01	- 13 722 517
compte 020 000 fonction 01	- 22 517	compte 164 fonction 01	+ 13 700 000

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

Où l'intervention de monsieur le président précisant que le montant de l'emprunt supplémentaire est porté de 13,7 MF à 26,8 MF et que les autres comptes seront réajustés en tant que de besoin ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le président.

2° - Approuve les décisions modificatives mentionnées ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
		compte 731 110 fonction 01	- 7 062 813
		compte 731 120 fonction 01	- 7 297 664
		compte 731 130 fonction 01	+ 348 280
		compte 731 140 fonction 01	- 95 362 266
		compte 748 330 fonction 01	+ 72 978 231
		compte 748 340 fonction 01	+ 160 340
		compte 748 350 fonction 01	+ 1 752 133
		compte 748 310 fonction 01	+ 7 645 864

compte 023 000 fonction 01	- 26 837 895	compte 021 000 fonction 01	- 26 837 895
compte 020 000 fonction 01	- 37 895	compte 164 fonction 01	+ 26 800 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,